

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement sur les interventions préparatoires de la phase 1 concernant le projet de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) Montpellier-Béziers, sur les communes Béziers, Cers, Villeneuve-les-Béziers, Montblanc, Castelnau-de-Guers, Montagnac, Pinet, Pomérols, Bessan, Florensac, Saint-Thibéry, Fabrègues, Lattes, Montpellier, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Bouzigues, Loupian, Mèze, Poussan, Villeveyrac par SNCF réseau

Le projet de la ligne Nouvelle Montpellier Perpignan Montpellier-Béziers sur les communes Béziers, Cers, Villeneuve-les-Béziers, Montblanc, Castelnau-de-Guers, Montagnac, Pinet, Pomérols, Bessan, Florensac, Saint-Thibéry, Fabrègues, Lattes, Montpellier, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Bouzigues, Loupian, Mèze, Poussan, Villeveyrac, porté par SNCF réseau, est soumis à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale sur les interventions préparatoires de la phase 1 délivrée au titre des articles L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement qui se déroulera du mercredi 19 novembre 2025 à 9h00 au lundi 22 décembre 2025 à 17h00, soit 34 jours consécutifs.

La présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné par une décision du 19 septembre 2025, une commission d'enquête composée de Monsieur Eric DURAND président, et des assesseurs Monsieur Patrice BONNIN et Monsieur Vincent ROUE.

Le responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est auprès de Monsieur Stéphane LUBRANO, SNCF Réseau, Mission Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – téléphone 04 48 18 56 51.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, sera déposé et consultable du mercredi 19 novembre 2025 à 9h00 au lundi 22 décembre 2025 à 17h00 :

Mairie de Montpellier, siège de l'enquête	1 place Georges Frêche 34 267 Montpellier cedex 2	du lundi au vendredi : 8h30 à 17h30 et jeudi 19h00
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	39 boulevard de Verdun CS30567 34 536 Béziers cedex	du lundi au vendredi : 08h00 à 12h30 13h30 à 17h30
Mairie de Florensac	Avenue Jean Jaurès 34 510 Florensac	du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 13h30 à 18h00
Mairie de Gigean	1 rue Hôtel de ville 34 770 Gigean	du lundi au jeudi : 08h00 à 12h00 – 13h30 à 17h30 le vendredi : 08h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30

- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/lnmp-phase1-daeip>

- sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :

www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement téléphone 04 67 61 61 61.

Recueil des observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mercredi 19 novembre 2025 à 9h00 au lundi 22 décembre 2025 à 17h00 :

* sur les registres d'enquête déposés aux lieux et horaires mentionnés ci-dessus.

* par correspondance à la commission d'enquête :

« LNMP – Autorisation environnementale phase 1 Montpellier-Béziers »
1 place Georges Frêche
34 267 Montpellier cedex 2

* par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :

<https://www.registre-numerique.fr/lnmp-phase1-daeip>

* les déposer par courriel à l'adresse suivante :

lnmp-phase1-daeip@mail.registre-numerique.fr

* Les commissaires enquêteur recevront les observations et propositions du public aux dates et horaires suivants :

Lieux	Adresses	Dates	horaires
Mairie de Montpellier (siège de l'enquête)	1 Place Georges Frêche 34 267 Montpellier cedex 2	Mercredi 10 décembre 2025 lundi 22 décembre 2025	14h00 à 17h00 14h00 à 17h00
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	39 boulevard de Verdun CS30567 34 536 Béziers cedex	Mardi 9 décembre 2025 mardi 16 décembre 2025	13h30 à 17h00 9h00 à 12h00
Mairie de Florensac	Avenue Jean Jaurès 34 510 Florensac	Mercredi 3 décembre 2025 vendredi 19 décembre 2025	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00
Mairie de Gigan	1 rue Hôtel de ville 34 770 Gigan	Mardi 2 décembre 2025 jeudi 11 décembre 2025 mercredi 17 décembre 2025	13h30 à 17h00 14h00 à 17h00 9h00 à 12h00

Ils pourront également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'avis d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de Montpellier, siège de l'enquête,

Florensac et Gigean et à la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2> .

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de l'Hérault sera amené à prendre un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation environnementale sur les interventions préparatoires de la phase 1 Montpellier Béziers présentée par SNCF réseau pour le projet de la ligne Nouvelle Montpellier Perpignan.